



devoirs d 'un constructeur de maisons

Par **brunob69**, le **20/12/2023** à **15:54**

Bonjour,

J'ai un litige avec le construteur de ma maison qu'il a construit en 2015

Nous avons une terrasse de 3 mètres par 8 sur laquelle il n'a pas été prévu de pissettes d'évacuation d'eau ni de d'autres systemes.

Résultat, l'eau s'écoule sur la facade et le crépis se casse de plus il y 'a des fuites par le faut plafond dessous la terrasse.

il y a pas d'étanchéité qui a posée

J'ai contacté l'assurance décennale de mon constructeur, un soi-disant expert de l'assurance est intervenu avec le constructeur et d'après eux, tout ce qui ne fait pas parti de l'interieur de la maison n'est pas pris en compte

Est ce qu'ils ont raison ?

Merci d'aavance pour votre retour

Cordialement